

CONNAISSEZ VOS DROITS

Droits des immigrants en Virginie

Si vous n'êtes pas citoyen des États-Unis et que vous êtes arrêté ou interrogé par la police ou l'ICE, vous devez:

- Rester silencieux.
- Rester calme.
- Dire « non » lorsqu'on vous demande de fouiller.
- Ne jamais montrer de faux documents.
- Ne jamais mentir sur le fait d'être citoyen américain.

Vous n'êtes PAS obligé de répondre aux questions concernant:

- *Votre statut d'immigration.*
- *Votre lieu de naissance.*
- *Comment vous êtes entré(e) dans le pays.*

À VOTRE DOMICILE

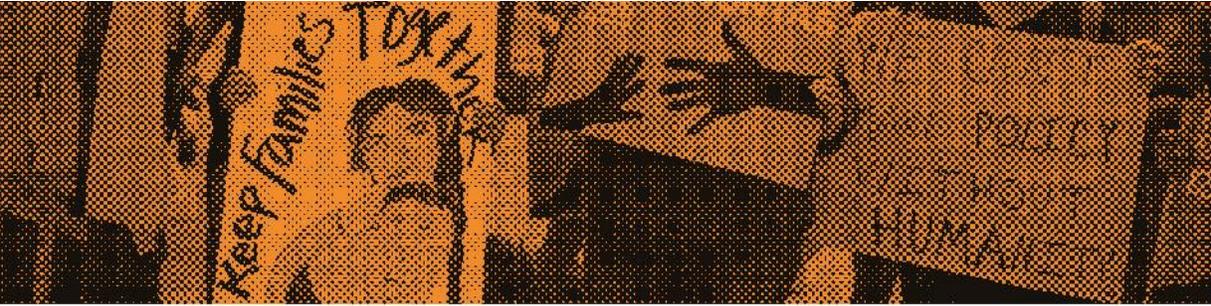
Si l'ICE ou la police viennent chez vous :

- Restez calme.
- Ne pas ouvrir la porte.
- Ne les invitez pas à entrer chez vous.
- S'ils ont un mandat d'arrêt, demandez-leur de vous le montrer à travers le judas ou de le glisser sous la porte.
 - Un mandat de l'ICE (Formulaire 1-200) ne leur donne pas la permission d'entrer chez vous.
 - Un mandat criminel signé par un juge peut leur permettre d'entrer chez vous.
- Vous avez le droit de garder le silence.
- Ne mentez pas.
 - Ne prétendez jamais faussement être citoyen américain.
- Ne montrez aucun document falsifié.
 - Cela inclut un faux permis de conduire, une fausse carte de sécurité sociale ou des documents d'immigration falsifiés.

SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Si l'ICE vient sur votre lieu de travail:

- Restez calme.
- Ne courez pas.
- Allez dans une zone privée du bâtiment.
 - L'ICE a besoin d'un mandat signé par un juge ou de la permission de votre employeur pour entrer dans toute partie du lieu de travail qui n'est pas ouverte au public (ex : la cuisine d'un restaurant).
- Restez silencieux.
 - Vous n'êtes pas obligé de donner à l'ICE votre pièce d'identité, votre autorisation de travail ou tout autre document.



- Toute information que vous leur fournissez peut être utilisée contre vous.

DANS UNE VOITURE

Si vous êtes arrêté en conduisant ou en tant que passager :

- Arrêtez-vous en toute sécurité et rapidement.
- Coupez le moteur, allumez la lumière intérieure et ouvrez la fenêtre.
- Sur demande, donnez à la police (1) votre permis de conduire, (2) l'enregistrement, (3) une preuve d'assurance.
 - Si vous ne possédez pas l'un de ces documents, ne fournissez pas de faux documents.
- Ne donnez pas à l'agent la permission de fouiller votre voiture.
 - S'ils fouillent votre voiture après que vous leur avez dit « non », ne résistez pas.
- Ne répondez pas aux questions concernant votre statut d'immigration.
 - S'il s'agit de la police, demandez leur nom et leur numéro d'insigne et notez-les.
 - S'il s'agit de l'ICE et qu'ils vous demandent une carte verte ou une preuve de statut, si vous l'avez, vous devez la montrer à l'agent.

SI VOUS ÊTES ARRÊTÉ

- Restez calme.
- Restez silencieux.
- Ne discutez pas de votre statut d'immigration avec qui que ce soit, sauf votre avocat.
- Ne signez rien que vous ne compreniez pas.
- Dites que vous avez besoin d'un interprète.

Si vous êtes arrêté par la police:

- *Vous avez le droit à un avocat, même si vous ne pouvez pas payer.*
- *Vous avez le droit à un appel téléphonique.*
 - *N'oubliez pas, tous les appels sont surveillés et enregistrés sauf si vous parlez à un avocat.*

Si vous êtes arrêté par l'ICE:

- *Vous avez le droit d'engager votre propre avocat.*
 - *Mémorisez et portez sur vous le numéro de votre avocat : bit.ly/va-immigration-legal-services.*
- *Vous avez le droit de contacter le consulat de votre pays pour leur dire que vous êtes détenu(e).*
- *Donnez votre numéro d'immigration ou « A-number » (9 chiffres) à votre famille pour qu'elle puisse vous retrouver.*